



ENCADREMENT DES ETUDIANTS

Chères Consœurs,

Chers Confrères,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour votre engagement dans l'accueil en stage des étudiants en soins infirmiers. Sans votre aide, ils ne pourraient pas bénéficier de parcours de stages complets, conformément au référentiel de formation. De plus, les étudiants étant nos futurs confrères, il est dans l'intérêt de tous d'œuvrer pour la bonne qualité de la formation initiale.

Cependant, nous tenons à rappeler que l'étudiant accueilli en stage n'est pas en situation d'emploi. Il travaille sous la responsabilité du professionnel qui lui confie des actes dont il reste responsable. Ce dernier doit être capable d'intervenir à tout moment en cas de besoin. Lorsque l'étudiant réalise des actes c'est sous la responsabilité du professionnel titulaire, il est donc essentiel d'avoir préalablement bien validé la parfaite maîtrise des actes de soins.

Le professionnel assure un suivi individualisé de l'étudiant et l'évalue lors de bilans de mi-stage et de fin de stage.

L'étudiant est acteur de sa formation et le professionnel l'accompagne dans l'acquisition de nouvelles connaissances théoriques, techniques . . .

Le professionnel de terrain travaille en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'IFSI qu'il peut interpeller et rencontrer afin d'échanger pour accompagner au mieux l'étudiant.

En vous remerciant pour votre engagement dans la formation de nos étudiants en soins infirmiers.

Bien confraternellement.

Les élus du Conseil Départemental de l'Ordre Infirmier
du Rhône